

Activités réservées en physiothérapie

UTILISER DES AIGUILLES SOUS LE DERME POUR ATTÉNUER L'INFLAMMATION, EN COMPLÉMENT DE L'UTILISATION D'AUTRES MOYENS, LORSQU'UNE ATTESTATION DE FORMATION LUI EST DÉLIVRÉE PAR L'ORDRE DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT PRIS EN APPLICATION DU PARAGRAPHE O) DE L'ARTICLE 94¹

Cette activité réservée permet au physiothérapeute détenteur d'une attestation de l'Ordre à cet effet d'insérer des aiguilles sèches ultrafines, principalement dans le tissu musculaire, à des fins spécifiques et locales. L'utilisation de cette modalité de traitement qu'est la puncture physiothérapique avec aiguilles sèches vise à atténuer les signes et symptômes inflammatoires, tels que la douleur, l'œdème et la désorganisation tissulaire, ou à agir sur les facteurs causals de l'inflammation.

La puncture physiothérapique avec aiguilles sèches fait partie intégrante d'un plan de traitement auprès d'un client présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique liée au système musculosquelettique. **Elle ne doit pas constituer un traitement unique en soi, mais plutôt être complémentaire à d'autres modalités afin de maintenir et d'améliorer la fonction du client.**

À SAVOIR !

L'OPPQ utilise aussi la terminologie « puncture physiothérapique avec aiguilles sèches » lorsqu'il est question de cette activité réservée.

MEMBRES AUTORISÉS

Physiothérapeutes

ATTESTATION

Une attestation de formation délivrée par l'Ordre est nécessaire pour pouvoir réaliser cette activité réservée. Pour plus d'information, consulter le guide administratif².

EN COMPLÉMENTARITÉ

Cette activité peut également impliquer d'autres activités réservées aux membres de l'OPPQ telles que l'utilisation d'une forme d'énergie invasive³. L'électroneurostimulation percutanée (ou PENS pour *percutaneous electrical nerve stimulation*) est un exemple de modalité qui combine l'insertion d'une aiguille avec une stimulation électrique.

EN PARTAGE

Cette activité n'est pas uniquement réservée aux physiothérapeutes. En effet, les acupuncteurs peuvent aussi utiliser des aiguilles sèches pour atténuer les signes et symptômes de l'inflammation dans le but d'améliorer la santé et de soulager la douleur.

Il est important de spécifier que tout acte de stimulation avec aiguilles se rapportant à la médecine traditionnelle orientale et au traitement énergétique est réservé aux acupuncteurs. La puncture physiothérapique n'est pas un traitement énergétique qui fait appel aux méridiens et il est primordial d'éviter d'utiliser toute terminologie qui s'y apparente.

¹ Article 37.1 paragraphe 3 h) du *Code des professions*.

² Guide administratif du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens* (2017), disponible sur le site Internet de l'OPPQ.

³ Article 37.1 paragraphe 3 du *Code des professions*.